HOLDING I.C.R.
Société à responsabilité limitée au capital de 140.000 euros
Siège social : 439 route des Contamines – 74370 ARGONAY
792.115.172 RCS ANNECY

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 18 SEPTEMBRE 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 2.128.632,05 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : **2.128.632,05 euros,**
A titre de dividendes aux associés : **300.000 euros,**
Soit 21,42 euros par part,

Soit un solde de : **1.828.632,05 euros**
Affecté en totalité au compte "***Autres réserves***",
qui s'élève ainsi à 7.070.164,10 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 300.000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué dans les délais légaux.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis, l'année de leur versement, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable depuis le 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 euros (*contribuables célibataires, divorcés ou veufs*) ou 75.000 euros (*contribuables soumis à une imposition commune*). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Il est ici rappelé que, aux termes de l'article L 136 I-ter ,du code de la sécurité sociale, ne sont pas redevables de la contribution sociale les personnes qui, par application des dispositions du règlement (CE n° 883/2004 du Parlement Européen et du Conseil du 29 avril 2004 sur la coordination des systèmes de sécurité sociale), relèvent en matière d'assurance maladie d'une législation soumise à ces dispositions et qui ne sont pas à la charge d'un régime obligatoire de sécurité sociale français. Les associés concernés sont donc exonérés de CSG et de CRDS mais restent redevables du prélèvement de solidarité de 7,5 % (*Article 235 ter du code général des impôts*).

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués	Revenus éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)	Revenus non éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)
31/12/2022	300 000,00	300 000,00	0,00
31/12/2023	300 000,00	300 000,00	0,00
31/12/2024	300 000,00	300 000,00	0,00

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 18 septembre 2026

Cette résolution est adoptée/rejetée à la majorité des voix :

..... *voix ayant voté pour,*
..... *voix ayant voté contre,*
..... *voix s'étant abstenues.*

Certifié conforme
La Gérance

BILAN - ACTIF

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

cerfa

N°15949*08

Désignation de l'entreprise : SARL HOLDING ICR — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 439 Route des Contamines 74370 ARGONAY — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 7 9 2 1 1 5 1 7 2 0 0 0 5 0 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2025

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé — TOTAL (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC		
		Frais de développement*	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ	AK		
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	146 159	AU 62 845	83 313
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS	213 555	CT	213 555
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV	
		Créances rattachées à des participations	BB	11 359 102	BC	11 359 102
		Autres titres immobilisés	BD		BE	
		Prêts	BF		BG	
		Autres immobilisations financières*	BH	20	BI	20
		TOTAL (II)	BJ	11 718 835	BK 62 845	11 655 990
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT	335 237	BU	335 237
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	433 748	BY	433 748
		Autres créances (3)	BZ	233 753	CA	233 753
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
		Disponibilités	CF	653 867	CG	653 867
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	4 237	CI	4 237
		TOTAL (III)	CJ	1 660 841	CK	1 660 841
		Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW			
		Primes de remboursement des emprunts (V)	CM			
		Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN			
		TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	13 379 676	1A 62 845	13 316 831

Copie certifiée Conforme
La Gérance

Renvois :	(1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP		(3) Part à plus d'1 an :	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :			Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 - SD 2026
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL HOLDING ICR — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 140 000)	DA	140 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	14 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	5 241 532
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 128 632
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	7 524 164
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	63 844
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	353 046
	Instruments financiers à terme	D1	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	104 149
	Dettes fiscales et sociales	DY	449 762
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	4 815 757
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	6 110
	TOTAL (IV)	EC	5 792 667
	Ecarts de conversion passif * et différences d'évaluation **TOTAL (V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	13 316 831

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	5 760 699
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(5) **COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE** (En liste)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL HOLDING ICR — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC	
	Production vendue biens *	FD		FE	FF	
	Production vendue services *	FG	1 171 140	FH	FI	1 171 140
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 171 140	FK	FL	1 171 140
	Production stockée *				FM	
	Production immobilisée *				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions * (9)				FP	
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				FI	
	Autres Produits (1) (11)				FQ	1 301
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	1 172 441
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS	6 236
	Variation de stocks (marchandises) *				FT	-2 836
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	217 783
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	7 719
	Salaires et traitements *				FY	410 157
	Cotisations sociales (10)				FZ	85 138
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements * (14)				GA	29 402
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux dépréciations				GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux dépréciations*				GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				G1	
	Autres charges (12)				GE	4 105
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	757 703
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	414 738
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	2 682 598
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	10 599
	Reprises sur dépréciations				GM	5 599
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				GO	
	Produits des cessions d'immobilisations financières				G2	250 083
	Total des produits financiers (V)				GP	2 948 879
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	996 092
	Différences négatives de change				GS	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				G3	4 081
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	1 000 173
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	1 948 706
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	2 363 444

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

(4) COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL HOLDING ICR — Néant ☐ *

			Exercice N
	Produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
	Charges exceptionnelles (6 bis – 6 ter- 7)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	234 812
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	4 121 320
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 992 688
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	2 128 632

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
	- Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	2 682 598
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	992 773
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	RC	
	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	RD	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A8	
	dont cotisations facultatives Madelin A10		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11		
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Annexe

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 13 316 830,95 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 2 128 632,05 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

L'entité est la tête d'un groupe d'intégration fiscale dont les membres comptabilisent leur impôt sur les sociétés comme s'ils étaient imposés séparément et en sont redevables à la société mère.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Changement de règlementation comptable :
Le règlement ANC n°2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles des états financiers.
Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sontétablis et présentés conformément aux dispositions de ce règelemnt.
Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative au 31 décembre 2024, entre les lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers
Notamment la ligne "charges constatées d'avance" est présentée parmi les éléments constituant la rubrique des "créances".

a. Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025

À compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du PCG, le résultat exceptionnel comprend :

- - les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- - les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- - les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- - les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel. Les principales incidences sont détaillées ci-après

- **Amendes et pénalités**

Au 31 décembre 2025, les amendes et pénalités, n'ayant pas de lien direct avec un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation, au poste « Autres charges » pour 1 989 €. Au 31 décembre 2024, elles figurent en « Charges exceptionnelles » pour 1 122,50 €.

b. Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice 2025

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges », dans d'autres postes de charges ou de produits. Les principales incidences sont détaillées ci-après.
Au 31 décembre 2024, les « transferts de charges » inscrits parmi les produits d'exploitation s'élèvent à 94 529,21 €
Au 31 décembre 2025, le poste "Transfert de charges" étant supprimé dans le nouveau modèle du compte de résultat, la totalité de ce montant a été intégré dans le poste " Refacturations diverses" pour 47 600 € et "Remboursement de charges de personnel" pour 2 500 €

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégréssif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

Matériel de transport	5
Matériel de bureau	3

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les interêts sont toujours exclus.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition des stocks ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des

stocks, et sont comptabilisés en charges.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÈGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation suite à rééval.	Augmentation acquisition
Immobilisations corporelles			
Matériel de transport	144 882,00		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	1 276,67		
TOTAL	**146 158,67**		
Immobilisations financières			
Autres participations	7 809 749,03		6 624 876,31
Prêts et autres immobilisations financières	20,00		
TOTAL	**7 809 769,03**		**6 624 876,31**
TOTAL GENERAL	**7 955 927,70**		**6 624 876,31**

	Diminution par virt poste	Diminution par cession	Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
Immobilisations corporelles				
Matériel de transport			144 882,00	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			1 276,67	
TOTAL			**146 158,67**	
Immobilisations financières				
Autres participations		2 861 968,56	11 572 656,78	
Prêts et autres immobilisations financières			20,00	
TOTAL		**2 861 968,56**	**11 572 676,78**	
TOTAL GENERAL		**2 861 968,56**	**11 718 835,45**	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations corporelles						
Matériel de transport			33 161,88	28 976,40		62 138,28
Matériel de bureau, informatique			281,34	425,56		706,90
TOTAL			**33 443,22**	**29 401,96**		**62 845,18**
TOTAL GENERAL			**33 443,22**	**29 401,96**		**62 845,18**

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Dans le tableau des filiales et participations figurent les éléments de 3 sci dont les titres sont détenus en usufruit par Holding ICR. Il s'agit de la Sci les Vernes, la Sci les Fontanettes et la Sci Bbd.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Informations financières Filiales et participations	Capitaux propres (2) (3)	Quote-part du capital detenue en %	Valeur comptable des titres detenus (4)		Montant net des prets et avances consentis par la societe (4) (5)	Montant des engagements donnes par la societe (4)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (3) (4) (6) (7)	Resultat (benefice ou perte du dernier exercice clos) (3) (4) (7)	Dividendes encaisses par la societe au cours de l'exercice (4)
			Brute	Nette					
ENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES (+ DE 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)									
Renseignements détaillés pour chaque filiale (1)									
)LDING CUENOD SUISSE - 34 Chemin des Sellières 1219 AIRE -	99 305,00	100,00	99 305,00	99 305,00					
Observations CHIFFRES ARRETES AU 31/12/2024									
R CONSTRUCTION - 80 ROUTE DES VERNES 74370 ARGONAY - 2424145	4 468 188,54	100,00	50 000,00	50 000,00			26 890 924,22	1 296 268,37	1 000 000,00
OGLANS - 439 route des Contamines 74370 ARGONAY - 1045371	-135 175,29	99,80	998,00	998,00	885 700,54		62 500,00	-136 175,29	
ANDE RUE SAINT JULIEN - 80 ROUTE DES VERNES 74370 GONAY - 885365080	24 614,05	99,80	998,00	998,00	340 961,88		157 111,06	2 447,67	
ENOD CONSTRUCTIONS - 80 ROUTE DES VERNES 74370 GONAY - 843738923	199 151,62	51,00	30 608,00	30 608,00			1 324 849,54	38 261,49	
)X SAINT MARTIN - 80 ROUTE DES VERNES 74370 ARGONAY - 1838302	7 883,38	99,80	998,00	998,00	20 515,68		61 361,23	6 883,38	
FIER - 80 ROUTE DES VERNES 74370 ARGONAY - 908537822	108 982,88	99,80	998,00	998,00	896 851,73		818 333,33	107 982,88	
D - 80 ROUTE DES VERNES 74370 ARGONAY - 833959117	81 442,04	52,00	1,00	1,00	60 871,83		142 731,00	80 442,04	
Observations 52 % E N USUFRUIT									
FIER CONTAMINES - 80 ROUTE DES VERNES 74370 ARGONAY - 2306469	33 232,92	99,80	998,00	998,00	288 611,69		277 116,66	32 232,92	
AN ROM INVEST - 80 ROUTE DES VERNES 74370 ARGONAY - 0296274	8 778,56	99,80	998,00	998,00	24 203,83		54 122,84	7 778,56	
C IMMO-RAVOIRE - 80 ROUTE DES VERNES 74370 ARGONAY - 2346507	14 207,47	66,70	667,00	667,00	46 337,77		62 121,52	13 207,47	
BONNEVILLE - 80 ROUTE DES VERNES 74370 ARGONAY -	-27 365,19	99,80	998,00	998,00	942 303,28		215 454,72	80 975,44	

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.
(2) Dans la monnaie locale d'opération.
(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.
(4) En euros.
(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.
(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.
(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non disponibilité des comptes à la date d'établissement des comptes, le préciser dans la colonne « Observations ».

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Informations financières

Filiales et participations	Capitaux propres (2) (3)	Quote-part du capital detenue en %	Valeur comptable des titres detenus (4) Brute	Valeur comptable des titres detenus (4) Nette	Montant net des prets et avances consentis par la societe (4) (5)	Montant des engagements donnes par la societe (4)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (3) (4) (6) (7)	Resultat (benefice ou perte du dernier exercice clos) (3) (4) (7)	Dividendes encaisses par la societe au cours de l'exercice (4)
0819796									
S VERNES - 80 route des Vernes 74370 ARGONAY - 814623229	144 572,53	100,00	1 000,00	1 000,00	243 358,19		377 033,52	143 572,53	
Observations 100 % EN USUFRUIT									
\M-OUR - 439 route des Contamines 74370 ARGONAY - 929342178	14 172,26	66,70	667,00	667,00	136 432,08		4 800,00	-36 107,24	
MO-BMV - 439 Route des Contamines 74370 ARGONAY - 9960355	42 483,01	66,70	667,00	667,00	31 561,39		268 332,89	41 483,01	
:I - 439 route des Contamines 74370 ARGONAY - 929820157	-40 276,00	66,70	667,00	667,00	132 168,51		67 056,00	-8 827,00	
MO-RBM - 439 Route des Contamines 74370 ARGONAY - 9950430	4 321,79	66,70	667,00	667,00	20 969,84		32 538,80	3 321,79	
:IONZIER - 439 Route des Contamines 74370 ARGONAY - 3526017	999,53	99,80	998,00	998,00	870 000,00		248 500,00	-0,47	
TOTAL DES FILIALES			**192 233,00**	**192 233,00**	**4 940 848,24**				**1 000 000,00**
:NSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS (10 À 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)									
Renseignements détaillés pour chaque participation (1)									
VOIES LEMAN CLOTURES - 1831 ROUTE DES DIACQUENODS 490 LA RAVOIRE - 904975075	489 858,04	50,00	5 000,00	5 000,00			1 472 271,74	133 813,59	
:RRE LONGUE - 80 route des Vernes Pringy 74370 ARGONAY - 9953632	1 000,52	50,00	500,00	500,00	621 048,98			0,52	
IS SAVOIE-LEMAN - 439 route des Contamines 74370 ARGONAY - 4078812	185 000,18	50,00	5 000,00	5 000,00			1 975 610,11	78 993,81	
'2M - 439 Route des Contamines 74370 ARGONAY - 951112911	-11 749,88	50,00	500,00	500,00	737 918,91		573 413,52	-12 749,88	
XUM ALARM - 80 Route des Vernes 74370 ARGONAY - 919335133	41 798,46	50,00	1 500,00	1 500,00			1 052 834,91	38 559,10	

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.
(2) Dans la monnaie locale d'opération.
(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.
(4) En euros.
(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.
(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.
(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non disponibilité des comptes à la date d'établissement des comptes, le préciser dans la colonne « Observations ».

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Informations financières

Filiales et participations	Capitaux propres (2) (3)	Quote-part du capital detenue en %	Valeur comptable des titres detenus (4) Brute	Valeur comptable des titres detenus (4) Nette	Montant net des prets et avances consentis (4) (5) par la societe	Montant des engagements donnes par la societe (4)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (3) (4) (6) (7)	Resultat (benefice ou perte du dernier exercice clos) (3) (4) (7)	Dividendes encaisses par la societe au cours de l'exercice (4)
Observations CLOTURE AU 30/09/2025									
S FONTANETTES - 80 route des Vernes 74370 ARGONAY - 7603042	41 611,90	50,00	1,00	1,00	33 232,24		111 148,55	40 111,90	
Observations 50 % EN USUFRUIT									
MANDALLE - 439 Route des Contamines 74370 ARGONAY - 9762721	-6 145,23	33,33	333,00	333,00	182 218,24		146 332,71	-7 145,23	
X - 356 Route de Chavanne 74330 POISY - 993618735	5 000,00	50,00	2 500,00	2 500,00					
Observations CLOTURE AU 31/12/2026									
PASSERELLE - 80 route des Vernes 74370 ARGONAY - 981514102	732 437,81	50,00	500,00	500,00			3 625 000,00	731 437,81	
LICK - 80 route des Vernes Pringy 74370 ARGONAY - 953770534	-45 703,89	25,00	250,00	250,00	113 542,44		18 543,11	-46 703,89	
NAMIC PARK - 80 ROUTE DES VERNES 74370 ARGONAY - 8064890	999,44	50,00	500,00	500,00	35 650,03			-0,56	
CV MILU - 80 ROUTE DES VERNES 74370 ARGONAY - 909601783	-17 780,49	50,00	500,00	500,00	202 278,07			-18 780,49	
M - 80 route des Vernes 74370 ANNECY - 920022969	228 616,39	50,00	500,00	500,00	371 726,02		2 802 163,00	227 616,39	
LIERE - 439 route des Contamines 74370 ARGONAY - 990440968	1 000,53	50,00	500,00	500,00	500 000,00			0,53	
CASERNE THONES - 439 route des Contamines 74370 ARGONAY - 2279563	-62 989,21	50,00	500,00	500,00	405 106,00			-63 989,21	
) - 356 Route de Chavanne 74330 POISY - 983913202	11 638,00	50,00	500,00	500,00	422 493,03		23 954,00	-23 494,00	
SINGY AMENAGEMENTS - 1040 Route de Grange Vieille 38840 INT-HILAIRE-DU-ROSIER - 927721431	35 161,00	50,00	500,00	500,00	121 126,30		378 668,00	34 161,00	
)NTAGNE IMMO SAINTE HELENE - 0 Zone Industrielle 73400 UGINE 85116011	3 673,00	50,00	5 000,00	5 000,00				-6 327,00	
BIMMO - 439 route des Contamines 74370 ARGONAY - 933654303	-26 954,37	50,00	500,00	500,00	467 209,42			-27 954,37	

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.
(2) Dans la monnaie locale d'opération.
(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.
(4) En euros.
(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.
(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.
(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non disponibilité des comptes à la date d'établissement des comptes, le préciser dans la colonne « Observations ».

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Informations financières

Filiales et participations	Capitaux propres (2) (3)	Quote-part du capital detenue en %	Valeur comptable des titres detenus (4)		Montant net des prets et avances consentis (4) (5) par la societe	Montant des engagements donnes par la societe (4)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (3) (4) (6) (7)	Resultat (benefice ou perte du dernier exercice clos) (3) (4) (7)	Dividendes encaisses par la societe au cours de l'exercice (4)
			Brute	Nette					
MARTINE - 1040 Route de Grange Vieille 38840 SAINT-HILAIRE- I-ROSIER - 928582717	1 874,00	50,00	500,00	500,00	16 206,32			874,00	
MEON - 1040 Route de Grange Vieille 38840 SAINT-HILAIRE-DU- SIER - 935262220	-5 970,00	50,00	500,00	500,00	179 250,00			-6 969,81	
COTESA - 1040 Route de Grange Vieille 38840 SAINT-HILAIRE-DU- SIER - 934511437	-3 281,00	50,00	500,00	500,00	114 250,00			-4 280,58	
3 BANG EVENTS - 439 route des Contamines 74370 ARGONAY - 9349213	5 284,21	25,00	2 500,00	2 500,00			296 633,84	-4 715,79	
DEV MADRID - 439 Route des Contamines 74370 ARGONAY - 9417168	-176 082,26	50,00	500,00	500,00	285 000,00			-177 082,26	
MOIRANS - 1040 Route de Grange Vieille 38840 ST HILAIRE DU SIER - 943358127	-1 934,00	50,00	500,00	500,00	57 000,00			-2 934,00	
ROPA 2 - 439 Route de Contamines 74370 ARGONAY - 942754961	1 000,00	50,00	500,00	500,00	73 000,00				
TOTAL DES PARTICIPATIONS			**30 584,00**	**30 584,00**	**4 938 256,00**				
TOTAL DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS (A+B)			**222 817,00**	**222 817,00**	**9 879 104,24**				**1 000 000,00**

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.
(2) Dans la monnaie locale d'opération.
(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.
(4) En euros.
(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.
(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.
(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non disponibilité des comptes à la date d'établissement des comptes, le préciser dans la colonne « Observations ».

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	11 359 101,60		11 359 101,60
Autres immobilisations financières	20,00		20,00
Actif circulant			
Autres créances clients	433 748,00	433 748,00	
Taxe sur la valeur ajoutée	17 447,46	17 447,46	
Groupe et associés (2)	145 084,00	145 084,00	
Débiteurs divers	71 221,21	71 221,21	
Charges constatées d'avance	4 236,74	4 236,74	
TOTAL	**12 030 859,01**	**671 737,41**	**11 359 121,60**

CAPITAUX PROPRES

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	14 000,00	10,00
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	14 000,00	10,00

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

	Montant
Origines	
Résultat de l'exercice précédent	1 078 826,46
TOTAL	**1 078 826,46**
Affectations	
Affectations aux réserves : autres réserves	778 826,00
Dividendes	300 000,00
TOTAL	**1 078 826,00**

ETAT DES PROVISIONS

TABLEAU DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Montant au début de l'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisée	Non utilisée	
Provisions pour pertes de change	5 599,19		5 599,19		
TOTAL	**5 599,19**		**5 599,19**		
Dont dotations & reprises exceptionnelles			5 599,00		

ETAT DES DETTES

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à 1 an max. à l'origine (1)	1 257,67	1 257,67		
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	62 585,85	30 618,21	31 967,64	
Emprunts et dettes financières divers (1)(2)	353 045,76	353 045,76		
Fournisseurs et comptes rattachés	104 149,16	104 149,16		
Personnel et comptes rattachés	1 930,98	1 930,98		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	23 347,08	23 347,08		
Impôts sur les bénéfices	340 665,00	340 665,00		
Taxe sur la valeur ajoutée	80 957,00	80 957,00		
Autres impôts et taxes assimilées	2 861,55	2 861,55		
Groupes et associés (2)	4 815 757,02	4 815 757,02		
Produits constatés d'avance	6 109,78	6 109,78		
TOTAL	**5 792 666,85**	**5 760 699,21**	**31 967,64**	
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	29 325,95			
(2) Montant divers emprunts, dettes / associés	381 364,71			

HONORAIRES COMMISSAIRE AU COMPTE

COMMISSAIRES AUX COMPTES

CABINET ROSTAN DYEN
550 Rue Cheminet
73290 LA MOTTE SERVOLEX

CABINET JF PISSETTAZ
432 avenue Marie Curie CS 90357
74160 ARCHAMPS

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant N	Montant N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	22 240,00	27 100,00
TOTAL	**22 240,00**	**27 100,00**

CABINET JF PISSETTAZ
EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT
FIDALP

LOZANGE

ROSTAN AUDIT & CONSEIL

HOLDING I.C.R.

439 route des Contamines

74370 ARGONAY

Société à responsabilité limitée au capital de 140 000 €uros

R.C.S. ANNECY 792 115 172

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

CABINET JF PISSETTAZ EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT
432, Avenue Marie Curie
74160 ARCHAMPS
Membre de la CRCC Dauphiné-Savoie

ROSTAN AUDIT & CONSEIL
550, rue Le Cheminet
73 290 La Motte-Servolex
Membre de la CRCC Dauphiné-Savoie

SOMMAIRE

1 Opinion 3

2 Fondement de l'opinion 3
2 1 Référentiel d'audit 3
2 2 Indépendance 3

3 Justification des appréciations 4

4 Vérifications spécifiques 4

5 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels 5

6 Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels 5

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux associés,

1 Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HOLDING I.C.R. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Fondement de l'opinion

2 1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2 2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3 Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose les incidences de la première application du règlement ANC N° 2022-06.

4 Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les immobilisations financières dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2025 s'établit à 11 572 677 €uros sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur actuelle selon les modalités décrites dans la note « Immobilisations financières » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier la situation nette comptable des différentes filiales.

5 Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit Code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

6 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par les gérants.

7 Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Annecy et à la Motte-Servolex, le 9 septembre 2026,

Les commissaires aux comptes

CABINET JF PISSETTAZ EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT

Jean-François PISSETTAZ

ROSTAN AUDIT & CONSEIL

Marc ROSTAN

BILAN ACTIF

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences,						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				0,63		1,17
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles	146 159	62 845	83 313		112 715	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Immobilisations financières				86,90		81,17
Participations	213 555		213 555		211 638	
Créances rattachées à des particip.	11 359 102		11 359 102		7 598 111	
Titres immobilisés de l'act. de portef.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	20		20		20	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)	**11 718 835**	**62 845**	**11 655 990**	**87,53**	**7 922 484**	**82,34**
Stocks et en-cours				2,52		3,45
Mat. premières, autres approv.						
En-cours de production						
Produits finis						
Marchandises	335 237		335 237		332 400	
Avances et acomptes versés /cdes						
Créances (2)				5,01		3,96
Clients	6 600		6 600		23 600	
Clients Factures à établir	427 148		427 148		242 328	
Créances fiscales et sociales	17 447		17 447		11 525	
Autres créances						
Groupe et associés	145 084		145 084			
Débiteurs divers	71 221		71 221		103 837	
Charges constatées d'avance	4 237		4 237		4 208	
Capital souscrit appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instr. financiers à terme, jetons dét.						
Disponibilités	653 867		653 867	4,91	976 075	10,14
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	**1 660 841**		**1 660 841**	**12,47**	**1 693 974**	**17,61**
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement emprunts (V)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (VI)					5 599	0,06
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	**13 379 676**	**62 845**	**13 316 831**	**100**	**9 622 058**	**100**
(2) Dont à moins d'un an	*671 737*					

BILAN PASSIF

		Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Capital (dont versé : 140 000)		140 000	1,05	140 000	1,45
Primes d'émission, de fusion, d'apport					
Écarts de réévaluation					
Écart d'équivalence					
Réserves			39,47		46,53
Réserve légale		14 000		14 000	
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves		5 241 532		4 462 706	
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		2 128 632	15,98	1 078 826	11,21
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	**(I)**	**7 524 164**	**56,50**	**5 695 532**	**59,19**
Provisions pour risques				5 599	0,06
Provisions pour charges					
TOTAL DES PROVISIONS	**(II)**			**5 599**	**0,06**
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		63 844	0,48	93 575	0,97
Emprunts et dettes financières diverses		353 046	2,65	155 039	1,61
Instruments financiers à terme					
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés		52 409	0,39	41 435	0,43
Fournisseurs, factures non parvenues		51 740	0,39	33 570	0,35
Groupe et associés		4 815 757	36,16	3 284 403	34,13
Dettes fiscales et sociales		449 762	3,38	305 578	3,18
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				1 000	0,01
Autres dettes				1 920	0,02
Produits constatés d'avance		6 110	0,05	4 406	0,05
TOTAL DES DETTES (1)	**(III)**	**5 792 667**	**43,50**	**3 920 926**	**40,75**
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif	(IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	**(I + II + III + IV)**	**13 316 831**	**100**	**9 622 058**	**100**
(1) Dont à moins d'un an		*5 760 699*			

COMPTE DE RÉSULTAT

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	Variation en %
Produits d'exploitation					
Ventes de marchandises					
Production vendue		1 171 140	1 166 240	4 900	0,42
Montant net du chiffre d'affaires		**1 171 140**	**1 166 240**	**4 900**	**0,42**
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions					
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			94 529	-94 529	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.					
Autres produits		1 301	12	1 289	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	**(I)**	**1 172 441**	**1 260 781**	**-88 340**	**-7,01**
Charges d'exploitation					
Achats de marchandises		6 236	11 129	-4 893	-43,96
Variation de stocks		-2 836	-11 129	8 293	74,51
Achats de matières premières et autres appro.					
Variation de stocks					
Autres achats et charges externes		217 783	234 396	-16 613	-7,09
Impôts, taxes et versements assimilés		7 719	5 124	2 595	50,63
Salaires		410 157	423 385	-13 229	-3,12
Cotisations sociales		85 138	91 622	-6 484	-7,08
Dotations aux amortissements et aux dépréciations					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		29 402	29 258	144	0,49
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations					
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations					
Dotations aux provisions					
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées					
Autres charges		4 105	15	4 090	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**(II)**	**757 703**	**783 800**	**-26 097**	**-3,33**
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**(I-II)**	**414 738**	**476 982**	**-62 243**	**-13,05**
QP de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée	(III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré	(IV)				
Produits financiers					
De participation (2)		2 682 598	1 569 984	1 112 614	70,87
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé					
Autres intérêts et produits assimilés (2)		10 599	21 022	-10 423	-49,58
Reprises sur dépréciations et provisions		5 599	4 949	650	13,13
Différences positives de change			1 055	-1 055	-100,00
Produits de cessions d'immobilisations financières		250 083		250 083	
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de tréso.					
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	**(V)**	**2 948 879**	**1 597 010**	**1 351 869**	**84,65**
Charges financières					
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			5 599	-5 599	-100,00
Intérêts et charges assimilées (3)		996 092	485 533	510 559	105,15
Différences négatives de change					
Valeur comptable des immobilisations financières cédées		4 081		4 081	
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de tréso.					
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	**(VI)**	**1 000 173**	**491 132**	**509 041**	**103,65**

COMPTE DE RÉSULTAT

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	Variation en %
2-RÉSULTAT FINANCIER	**(V-VI)**	**1 948 706**	**1 105 878**	**842 828**	**76,21**
3-RESULTAT COURANT avant impôts	**(I-II+III-IV+V-VI)**	**2 363 444**	**1 582 860**	**780 584**	**49,31**
Produits exceptionnels	(VII)		8 838	-8 838	-100,00
Charges exceptionnelles	(VIII)		117 054	-117 054	-100,00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**(VII-VIII)**		**-108 216**	**108 216**	**100,00**
Participation des salariés aux résultats	(IX)				
Impôts sur les bénéfices	(X)	234 812	395 817	-161 005	-40,68
TOTAL DES PRODUITS	**(I+III+V+VII)**	**4 121 320**	**2 866 629**	**1 254 691**	**43,77**
TOTAL DES CHARGES	**(II+IV+VI+VIII+IX+X)**	**1 992 688**	**1 787 803**	**204 885**	**11,46**
BÉNÉFICE OU PERTE		**2 128 632**	**1 078 826**	**1 049 806**	**97,31**
(2) Dont produits concernant les entités liées		*2 682 598*	*1 569 984*		
(3) Dont intérêts concernant les entités liées		*992 773*	*480 963*		

Annexe

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 13 316 830,95 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 2 128 632,05 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

L'entité est la tête d'un groupe d'intégration fiscale dont les membres comptabilisent leur impôt sur les sociétés comme s'ils étaient imposés séparément et en sont redevables à la société mère.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Changement de règlementation comptable :
Le règlement ANC n°2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles des états financiers.
Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sontétablis et présentés conformément aux dispositions de ce règelemnt.
Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative au 31 décembre 2024, entre les lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers
Notamment la ligne "charges constatées d'avance" est présentée parmi les éléments constituant la rubrique des "créances".

a. Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025

À compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du PCG, le résultat exceptionnel comprend :

- - les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- - les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- - les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- - les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel. Les principales incidences sont détaillées ci-après

- **Amendes et pénalités**

Au 31 décembre 2025, les amendes et pénalités, n'ayant pas de lien direct avec un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation, au poste « Autres charges » pour 1 989 €. Au 31 décembre 2024, elles figurent en « Charges exceptionnelles » pour 1 122,50 €.

b. Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice 2025

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges », dans d'autres postes de charges ou de produits. Les principales incidences sont détaillées ci-après.
Au 31 décembre 2024, les « transferts de charges » inscrits parmi les produits d'exploitation s'élèvent à 94 529,21 €
Au 31 décembre 2025, le poste "Transfert de charges" étant supprimé dans le nouveau modèle du compte de résultat, la totalité de ce montant a été intégré dans le poste " Refacturations diverses" pour 47 600 € et "Remboursement de charges de personnel" pour 2 500 €

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégréssif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

Matériel de transport	5
Matériel de bureau	3

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les interêts sont toujours exclus.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition des stocks ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des

stocks, et sont comptabilisés en charges.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÈGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation suite à réeval.	Augmentation acquisition
Immobilisations corporelles			
Matériel de transport	144 882,00		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	1 276,67		
TOTAL	**146 158,67**		
Immobilisations financières			
Autres participations	7 809 749,03		6 624 876,31
Prêts et autres immobilisations financières	20,00		
TOTAL	**7 809 769,03**		**6 624 876,31**
TOTAL GENERAL	**7 955 927,70**		**6 624 876,31**

	Diminution par virt poste	Diminution par cession	Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
Immobilisations corporelles				
Matériel de transport			144 882,00	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			1 276,67	
TOTAL			**146 158,67**	
Immobilisations financières				
Autres participations		2 861 968,56	11 572 656,78	
Prêts et autres immobilisations financières			20,00	
TOTAL		**2 861 968,56**	**11 572 676,78**	
TOTAL GENERAL		**2 861 968,56**	**11 718 835,45**	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations corporelles						
Matériel de transport			33 161,88	28 976,40		62 138,28
Matériel de bureau, informatique			281,34	425,56		706,90
TOTAL			**33 443,22**	**29 401,96**		**62 845,18**
TOTAL GENERAL			**33 443,22**	**29 401,96**		**62 845,18**

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Dans le tableau des filiales et participations figurent les éléments de 3 sci dont les titres sont détenus en usufruit par Holding ICR. Il s'agit de la Sci les Vernes, la Sci les Fontanettes et la Sci Bbd.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Informations financières Filiales et participations	Capitaux propres (2) (3)	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus (4) Brute	Nette	Montant net des prêts et avances consentis par la société (4) (5)	Montant des engagements donnés par la société (4)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (3) (4) (6) (7)	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (3) (4) (7)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (4)
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES (+ DE 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)									
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale (1)									
HOLDING CUENOD SUISSE - 34 Chemin des Sellières 1219 AIRE -	99 305,00	100,00	99 305,00	99 305,00					
Observations	CHIFFRES ARRETES AU 31/12/2024								
ICR CONSTRUCTION - 80 ROUTE DES VERNES 74370 ARGONAY - 792424145	4 468 188,54	100,00	50 000,00	50 000,00			26 890 924,22	1 296 268,37	1 000 000,00
VEOGLANS - 439 route des Contamines 74370 ARGONAY - 931045371	-135 175,29	99,80	998,00	998,00	885 700,54		62 500,00	-136 175,29	
GRANDE RUE SAINT JULIEN - 80 ROUTE DES VERNES 74370 ARGONAY - 885365080	24 614,05	99,80	998,00	998,00	340 961,88		157 111,06	2 447,67	
CUENOD CONSTRUCTIONS - 80 ROUTE DES VERNES 74370 ARGONAY - 843738923	199 151,62	51,00	30 608,00	30 608,00			1 324 849,54	38 261,49	
BOX SAINT MARTIN - 80 ROUTE DES VERNES 74370 ARGONAY - 891838302	7 883,38	99,80	998,00	998,00	20 515,68		61 361,23	6 883,38	
LE FIER - 80 ROUTE DES VERNES 74370 ARGONAY - 908537822	108 982,88	99,80	998,00	998,00	896 851,73		818 333,33	107 982,88	
BBD - 80 ROUTE DES VERNES 74370 ARGONAY - 833959117	81 442,04	52,00	1,00	1,00	60 871,83		142 731,00	80 442,04	
Observations	52 % E N USUFRUIT								
LE FIER CONTAMINES - 80 ROUTE DES VERNES 74370 ARGONAY - 922306469	33 232,92	99,80	998,00	998,00	288 611,69		277 116,66	32 232,92	
CRAN ROM INVEST - 80 ROUTE DES VERNES 74370 ARGONAY - 920296274	8 778,56	99,80	998,00	998,00	24 203,83		54 122,84	7 778,56	
SLC IMMO-RAVOIRE - 80 ROUTE DES VERNES 74370 ARGONAY - 922346507	14 207,47	66,70	667,00	667,00	46 337,77		62 121,52	13 207,47	
GC BONNEVILLE - 80 ROUTE DES VERNES 74370 ARGONAY -	-27 365,19	99,80	998,00	998,00	942 303,28		215 454,72	80 975,44	

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.
(2) Dans la monnaie locale d'opération.
(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.
(4) En euros.
(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.
(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.
(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non disponibilité des comptes à la date d'établissement des comptes, le préciser dans la colonne « Observations ».

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Informations financières Filiales et participations	Capitaux propres (2) (3)	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus (4) Brute	Valeur comptable des titres détenus (4) Nette	Montant net des prêts et avances consentis (4) (5) par la société	Montant des engagements donnés par la société (4)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (3) (4) (6) (7)	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (3) (4) (7)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (4)
910819796									
LES VERNES - 80 route des Vernes 74370 ARGONAY - 814623229	144 572,53	100,00	1 000,00	1 000,00	243 358,19		377 033,52	143 572,53	
Observations	100 % EN USUFRUIT								
MAM-OUR - 439 route des Contamines 74370 ARGONAY - 929342178	14 172,26	66,70	667,00	667,00	136 432,08		4 800,00	-36 107,24	
IMMO-BMV - 439 Route des Contamines 74370 ARGONAY - 949960355	42 483,01	66,70	667,00	667,00	31 561,39		268 332,89	41 483,01	
UKI - 439 route des Contamines 74370 ARGONAY - 929820157	-40 276,00	66,70	667,00	667,00	132 168,51		67 056,00	-8 827,00	
IMMO-RBM - 439 Route des Contamines 74370 ARGONAY - 949950430	4 321,79	66,70	667,00	667,00	20 969,84		32 538,80	3 321,79	
SCIONZIER - 439 Route des Contamines 74370 ARGONAY - 943526017	999,53	99,80	998,00	998,00	870 000,00		248 500,00	-0,47	
A. TOTAL DES FILIALES			**192 233,00**	**192 233,00**	**4 940 848,24**				**1 000 000,00**
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS (10 À 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)									
1. Renseignements détaillés pour chaque participation (1)									
SAVOIES LEMAN CLOTURES - 1831 ROUTE DES DIACQUENODS 73490 LA RAVOIRE - 904975075	489 858,04	50,00	5 000,00	5 000,00			1 472 271,74	133 813,59	
PIERRE LONGUE - 80 route des Vernes Pringy 74370 ARGONAY - 949953632	1 000,52	50,00	500,00	500,00	621 048,98			0,52	
CMS SAVOIE-LEMAN - 439 route des Contamines 74370 ARGONAY - 954078812	185 000,18	50,00	5 000,00	5 000,00			1 975 610,11	78 993,81	
BO2M - 439 Route des Contamines 74370 ARGONAY - 951112911	-11 749,88	50,00	500,00	500,00	737 918,91		573 413,52	-12 749,88	
NEXUM ALARM - 80 Route des Vernes 74370 ARGONAY - 919335133	41 798,46	50,00	1 500,00	1 500,00			1 052 834,91	38 559,10	

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.
(2) Dans la monnaie locale d'opération.
(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.
(4) En euros.
(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.
(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.
(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non disponibilité des comptes à la date d'établissement des comptes, le préciser dans la colonne « Observations ».

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Informations financières Filiales et participations	Capitaux propres (2) (3)	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus (4) Brute	Valeur comptable des titres détenus (4) Nette	Montant net des prêts et avances consentis (4) (5) par la société	Montant des engagements donnés par la société (4)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (3) (4) (6) (7)	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (3) (4) (7)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (4)
Observations CLOTURE AU 30/09/2025									
LES FONTANETTES - 80 route des Vernes 74370 ARGONAY - 837603042	41 611,90	50,00	1,00	1,00	33 232,24		111 148,55	40 111,90	
Observations 50 % EN USUFRUIT									
LA MANDALLE - 439 Route des Contamines 74370 ARGONAY - 979762721	-6 145,23	33,33	333,00	333,00	182 218,24		146 332,71	-7 145,23	
SAX - 356 Route de Chavanne 74330 POISY - 993618735	5 000,00	50,00	2 500,00	2 500,00					
Observations CLOTURE AU 31/12/2026									
LA PASSERELLE - 80 route des Vernes 74370 ARGONAY - 981514102	732 437,81	50,00	500,00	500,00			3 625 000,00	731 437,81	
FIFLICK - 80 route des Vernes Pringy 74370 ARGONAY - 953770534	-45 703,89	25,00	250,00	250,00	113 542,44		18 543,11	-46 703,89	
DYNAMIC PARK - 80 ROUTE DES VERNES 74370 ARGONAY - 918064890	999,44	50,00	500,00	500,00	35 650,03			-0,56	
SCCV MILU - 80 ROUTE DES VERNES 74370 ARGONAY - 909601783	-17 780,49	50,00	500,00	500,00	202 278,07			-18 780,49	
BLM - 80 route des Vernes 74370 ANNECY - 920022969	228 616,39	50,00	500,00	500,00	371 726,02		2 802 163,00	227 616,39	
FILLIERE - 439 route des Contamines 74370 ARGONAY - 990440968	1 000,53	50,00	500,00	500,00	500 000,00			0,53	
LA CASERNE THONES - 439 route des Contamines 74370 ARGONAY - 942279563	-62 989,21	50,00	500,00	500,00	405 106,00			-63 989,21	
IVO - 356 Route de Chavanne 74330 POISY - 983913202	11 638,00	50,00	500,00	500,00	422 493,03		23 954,00	-23 494,00	
DESINGY AMENAGEMENTS - 1040 Route de Grange Vieille 38840 SAINT-HILAIRE-DU-ROSIER - 927721431	35 161,00	50,00	500,00	500,00	121 126,30		378 668,00	34 161,00	
MONTAGNE IMMO SAINTE HELENE - 0 Zone Industrielle 73400 UGINE - 985116011	3 673,00	50,00	5 000,00	5 000,00				-6 327,00	
BABIMMO - 439 route des Contamines 74370 ARGONAY - 933654303	-26 954,37	50,00	500,00	500,00	467 209,42			-27 954,37	

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.
(2) Dans la monnaie locale d'opération.
(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.
(4) En euros.
(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.
(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.
(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non disponibilité des comptes à la date d'établissement des comptes, le préciser dans la colonne « Observations ».

FILIALES ET PARTICIPATIONS

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Informations financières Filiales et participations	Capitaux propres (2) (3)	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus (4) Brute	 Nette	Montant net des prêts et avances consentis par la société (4) (5)	Montant des engagements donnés par la société (4)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (3) (4) (6) (7)	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (3) (4) (7)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (4)
LAMARTINE - 1040 Route de Grange Vieille 38840 SAINT-HILAIRE-DU-ROSIER - 928582717	1 874,00	50,00	500,00	500,00	16 206,32			874,00	
SIMEON - 1040 Route de Grange Vieille 38840 SAINT-HILAIRE-DU-ROSIER - 935262220	-5 970,00	50,00	500,00	500,00	179 250,00			-6 969,81	
LACOTESA - 1040 Route de Grange Vieille 38840 SAINT-HILAIRE-DU-ROSIER - 934511437	-3 281,00	50,00	500,00	500,00	114 250,00			-4 280,58	
BIG BANG EVENTS - 439 route des Contamines 74370 ARGONAY - 939349213	5 284,21	25,00	2 500,00	2 500,00			296 633,84	-4 715,79	
SADEV MADRID - 439 Route des Contamines 74370 ARGONAY - 939417168	-176 082,26	50,00	500,00	500,00	285 000,00			-177 082,26	
SJ MOIRANS - 1040 Route de Grange Vieille 38840 ST HILAIRE DU ROSIER - 943358127	-1 934,00	50,00	500,00	500,00	57 000,00			-2 934,00	
EUROPA 2 - 439 Route de Contamines 74370 ARGONAY - 942754961	1 000,00	50,00	500,00	500,00	73 000,00				
B. TOTAL DES PARTICIPATIONS			**30 584,00**	**30 584,00**	**4 938 256,00**				
C. TOTAL DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS (A+B)			**222 817,00**	**222 817,00**	**9 879 104,24**				**1 000 000,00**

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.
(2) Dans la monnaie locale d'opération.
(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.
(4) En euros.
(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.
(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.
(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non disponibilité des comptes à la date d'établissement des comptes, le préciser dans la colonne « Observations ».

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	11 359 101,60		11 359 101,60
Autres immobilisations financières	20,00		20,00
Actif circulant			
Autres créances clients	433 748,00	433 748,00	
Taxe sur la valeur ajoutée	17 447,46	17 447,46	
Groupe et associés (2)	145 084,00	145 084,00	
Débiteurs divers	71 221,21	71 221,21	
Charges constatées d'avance	4 236,74	4 236,74	
TOTAL	**12 030 859,01**	**671 737,41**	**11 359 121,60**

CAPITAUX PROPRES

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	14 000,00	10,00
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	14 000,00	10,00

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

	Montant
Origines	
Résultat de l'exercice précédent	1 078 826,46
TOTAL	**1 078 826,46**
Affectations	
Affectations aux réserves : autres réserves	778 826,00
Dividendes	300 000,00
TOTAL	**1 078 826,00**

ETAT DES PROVISIONS

TABLEAU DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Montant au début de l'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisée	Non utilisée	
Provisions pour pertes de change	5 599,19		5 599,19		
TOTAL	**5 599,19**		**5 599,19**		
Dont dotations & reprises exceptionnelles			5 599,00		

ETAT DES DETTES

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à 1 an max. à l'origine (1)	1 257,67	1 257,67		
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	62 585,85	30 618,21	31 967,64	
Emprunts et dettes financières divers (1)(2)	353 045,76	353 045,76		
Fournisseurs et comptes rattachés	104 149,16	104 149,16		
Personnel et comptes rattachés	1 930,98	1 930,98		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	23 347,08	23 347,08		
Impôts sur les bénéfices	340 665,00	340 665,00		
Taxe sur la valeur ajoutée	80 957,00	80 957,00		
Autres impôts et taxes assimilées	2 861,55	2 861,55		
Groupes et associés (2)	4 815 757,02	4 815 757,02		
Produits constatés d'avance	6 109,78	6 109,78		
TOTAL	**5 792 666,85**	**5 760 699,21**	**31 967,64**	
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	29 325,95			
(2) Montant divers emprunts, dettes / associés	381 364,71			

HONORAIRES COMMISSAIRE AU COMPTE

COMMISSAIRES AUX COMPTES

CABINET ROSTAN DYEN
550 Rue Cheminet
73290 LA MOTTE SERVOLEX

CABINET JF PISSETTAZ
432 avenue Marie Curie CS 90357
74160 ARCHAMPS

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant N	Montant N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	22 240,00	27 100,00
TOTAL	**22 240,00**	**27 100,00**